

Angles d'Attactuell

attac

Attac : Association pour une taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
Le journal d'Attac Suisse - www.suisse.attac.org / Die Zeitung von Attac Schweiz - www.schweiz.attac.org / N° 2, mars/März 2019



Sommaire

- 2. Il faut mettre fin à la concurrence fiscale
- 3. Petit rappel historique sur les RIE
- 3. "RFFA c'est deux fois non !" à Genève*
- 4. Microtax: Wie wollen wir steuern?
- 5. Wasserprivatisierung im Kanton Zürich
- 6. Microtaxe - Taxer : oui, mais comment ?
- 7. Neuer Co-Sekretär von Attac Schweiz: Nemo Krüger
- 8-9. Les services publics face à l'austérité : la nécessité d'une grève*
- 10-11. Multinationales pharmaceutiques contre les génériques
- 12-13. Climat : Marre de l'inaction des politiques!*
- 13. La Suisse et le commerce mondial des matières premières
- 14. Fin du monde, fin du mois, même combat !
- 15-16. Le référendum contre la réforme fiscale à Fribourg

* Übersetzung auf www.schweiz.attac.org

Engagement ist gefragt!

Die Neuauflage unseres Magazins geht in die zweite Runde. Unser Blickwinkel richtet sich dieses Mal insbesondere auf die Schweiz, denn einiges bewegt sich. Neben dem zweiten Anlauf der Steuerreform auf nationaler Bühne, sind die Attacies aus Fribourg dabei eine kantonale Vorlage zu bekämpfen, die ebenfalls die Unternehmenssteuern senken will.

Auch auf der Strasse war Bewegung, als am 2. Februar in der ganzen Schweiz über 65'000 Menschen für unser Klima demonstrierten und endlich Lösungen forderten. Der nächste Klimastreik ist bereits geplant, er findet am 15. März statt.

Und nicht nur fürs Klima wird gestreikt, sondern auch für Gleichberechtigung und gegen den Rohstoffhandel. Frauenstreik und Spekulationsdemonstration stehen vor der Tür. Bald wird ausserdem eine Initiative zum Thema Microtax lanciert. Eine Finanztransaktionssteuer soll herkömmliche Steuern ersetzen und mehr Gerechtigkeit schaffen. Grundlegende Veränderungen werden angestossen. Wir hoffen, ihr seid dabei.

Wir wünschen eine gute Lektüre!

Liebe Grüsse

Engagement de rigueur !

Et voici le deuxième numéro de notre nouveau journal. Cette édition sera plus particulièrement consacrée à la Suisse, où les choses bougent quelque peu. Outre le deuxième volet de la réforme fiscale au niveau national, les membres d'Attac Fribourg sont en train de lutter contre un projet de loi cantonale qui prévoit justement d'abaisser la fiscalité des entreprises.

Il se passe également des choses dans la rue puisque le 2 février, plus de 65'000 personnes ont manifesté partout en Suisse pour le climat et pour exiger des solutions. La date de la prochaine marche pour le climat est déjà fixée, elle aura lieu le 15 mars.

On manifeste également pour la justice sociale et contre le commerce des matières premières. Par ailleurs, un appel à la grève des femmes a été lancé et une manifestation contre la spéculation est sur le point d'avoir lieu. Enfin, une initiative sur le thème de la microtaxe est en cours de préparation. Une taxe sur les transactions financières doit remplacer les impôts classiques et créer plus d'équité.

Le changement est en marche. Nous espérons que vous en ferez partie.

Bonne lecture !

Mélinda Tschanz und Nemo Krüger

Il faut mettre fin à la concurrence fiscale

Le référendum contre la RFFA (Réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS), soutenu par attac, a abouti en janvier 2019 et la loi sera soumise à la votation le 19 mai. Il est crucial qu'une majorité des votants dise non à cette réforme qui favorise le dumping fiscal et qui fait d'énormes cadeaux aux grandes entreprises. Mais au-delà de cette votation il faut s'attaquer à la concurrence fiscale entre cantons et entre pays et trouver des solutions pour enfin taxer correctement les multinationales.

Beaucoup a déjà été dit sur cette troisième réforme de l'imposition des entreprises. Appelée dans un premier temps RIE III (Réforme de l'imposition des entreprises III, rejetée en votation en 2017), elle a été rebaptisée PF 17 (Projet fiscal 17) pour devenir finalement la RFFA (1). Cette dernière consiste en un deal très étonnant entre la droite et la gauche parlementaire, liant deux sujets qui n'ont rien à voir. Les pertes en revenu fiscal dues à la baisse de l'imposition des entreprises seraient compensées par un financement additionnel de l'AVS.

Le parlement a simplement ignoré le rejet de la RIE III en votation populaire et remet le tout, presque inchangé, enveloppé d'un petit susucre en faveur de l'AVS pour faire passer la pilule. Mais c'est une étrange compensation, car ce ne sont pas les mêmes qui paient. Les pertes d'entrées fiscales auront pour conséquence une dégradation des services publics et/ou des hausses d'impôts pour les particuliers. Le supplément AVS qui compense prétendument les pertes serait déboursé par les salariés (cotisations AVS) et par l'ensemble de la population (TVA). A noter que du côté des employeurs, les cotisations AVS supplémentaires signifieraient une augmentation des charges notamment pour les branches intensives en main-d'œuvre et

toucheraient aussi les petits patrons et l'Etat en tant qu'employeur. Les bénéfices, en revanche, réalisés avant tout par les grandes sociétés, ne seront que très peu taxés grâce aux niches fiscales aménagées exprès pour elles.

Taxer peu les sociétés signifie que l'essentiel des bénéfices va aux dividendes distribués aux actionnaires et aux hauts salaires des dirigeants, ce qui aggrave indéniablement la répartition déjà inégale des richesses. Dans la plupart des pays européens, l'imposition des entreprises est en recul depuis plusieurs dizaines d'années. La pression des multinationales y est pour beaucoup. Selon le taux d'imposition qu'on leur offre, elles peuvent déplacer leur siège administratif d'un pays à l'autre. Pour maximiser les profits, leurs stratégies comportent en gros deux volets : produire au moindre coût, donc localiser la production là où la main-d'œuvre est bon marché et les normes environnementales faibles ou non appliquées, et éviter au maximum les impôts. La Suisse se prête bien à ce jeu. Elle se situe déjà aujourd'hui parmi les pays qui taxent le moins les entreprises.

Face à cet état de fait, il ne suffit pas d'exiger une imposition correcte des bénéfices. Il est crucial de s'attaquer en parallèle à la concurrence fiscale qui mène inévitablement à une spirale sans fin de baisse de l'imposition. Le but est d'arriver à une harmonisation fiscale en

fixant des taux d'imposition minimum et des règles relatives aux déductions admises. Ceci est valable au niveau international et pour la Suisse, bien entendu, également entre cantons.

L'évitement d'impôts par les multinationales est un phénomène bien connu et aujourd'hui assez largement débattu. En 2015, l'OCDE avait sorti son rapport à ce sujet, un premier pas, positif mais clairement insuffisant. Des mesures y sont proposées pour imposer les entreprises dans les pays où elles produisent effectivement et pour éviter le transfert des bénéfices dans des paradis fiscaux. La concurrence fiscale entre pays n'est cependant pas visée, car probablement trop opposée au dogme néolibéral. Aujourd'hui des ONG demandent une approche radicalement différente : imposer les profits d'une multinationale non pas au niveau de chaque filiale considérée comme entité indépendante, mais dans son ensemble pour répartir ensuite l'impôt par pays selon les activités qui y sont réellement menées. Ceci serait un réel progrès et rendrait la politique suisse de dumping fiscal en grande partie caduque.

Christine Dellsperger

1. A Voir Angles d'Attactuell n°1 octobre 2018.



Pour soutenir la campagne contre RFFA pour les votations du 19 mai, merci d'écrire par e-mail : info@non-rffa.ch

Pour soutenir la récolte de signatures contre la réforme fiscale des entreprises à Fribourg (voir pages 15 et 16) merci d'envoyer un e-mail : attacfribourg@gmail.com

Petit rappel historique sur les RIE :

A la fin des années 1990, une première réforme de l'imposition des entreprises donne aux cantons la possibilité d'accorder aux sociétés réalisant une grande partie de leurs bénéfices à l'étranger des statuts spéciaux à faible taxation. Suit la deuxième réforme (RIE II) qui, dès 2009, introduit des mesures supplémentaires pour diminuer l'imposition. Un référendum est lancé, mais la réforme est acceptée de justesse (50,5%). L'estimation des pertes d'entrées fiscales, avancée par le Conseil fédéral lors de cette votation, s'était avérée très largement en dessous de la réalité et le tribunal fédéral a reconnu que les votants avaient été trompés. Ces deux réformes sont qualifiées de succès par la droite, un nombre croissant de multinationales s'installent en Suisse, en particulier dans les cantons appliquant les statuts spéciaux (GE, VD, ZG, BS ...).

L'existence des statuts spéciaux déplaît à l'Union Européenne qui fait de plus en plus pression sur la Suisse pour qu'elle mette fin à cette concurrence déloyale. Ainsi est mise sur pied la RIE III qui abolit ces statuts, mais introduit de manière éhontée de nouvelles niches fiscales. Les cantons sont encouragés à baisser leurs taux d'imposition de manière souvent drastique pour compenser la disparition des statuts spéciaux. Nouveau lancement de référendum. La réforme est prétendue inévitable, car un rejet signifierait que les multinationales - qu'on avait attirées avec une imposition particulièrement clémente - quitteraient la Suisse. Mais elle est rejetée en février 2017 par presque 60% des votants.

« RFFA : c'est deux fois non ! »

Un comité cantonal unitaire de campagne est constitué à Genève

Réuni.e.s ce jour, les représentant.e.s des organisations citées ci-dessous ont décidé de constituer un Comité unitaire cantonal contre les deux projets de RFFA, fédéral et cantonal, soumis au vote le 19 mai prochain.

En effet, ces deux projets réduisent de manière massive et durable l'imposition des bénéficiaires des grandes entreprises. Les pertes de ressources fiscales que ces deux réformes induisent sont estimées à plus de quatre milliards de francs par an sur le plan fédéral et de plus de 225 millions de francs pour la première année aux niveaux cantonal et communal.

De telles pertes entraîneraient par la force des choses des baisses des prestations publiques – les investissements, la protection de l'environnement, le développement des transports publics, l'éducation, la santé publique, la formation...- dommageables pour toute la population. Le comité unitaire qui s'est constitué aujourd'hui considère à ce titre que lesdites compensations sociales censées rendre moins amers ces cadeaux fiscaux – une contribution extraordinaire unique à l'AVS et l'élargissement relatif du nombre de bénéficiaires des subventions maladie – ne sauraient justifier l'assèchement programmé des ressources publiques.

De fait, ce ne sont pas les bénéficiaires des cadeaux fiscaux qui seraient appelés à financer les prétendues « compensations sociales », mais les pouvoirs publics dont les ressources ... seraient réduites. Ainsi, à l'exemple de la ville de Nyon, c'est sur le contribuable que seront reportés, par la hausse des impôts des personnes physiques, les coûts de cadeaux faits aux moins besogneux.

Cette analyse est partagée, nous le savons, au delà des rangs des organisations qui composent notre comité. C'est pourquoi nous invitons toutes les forces et les personnes qui refusent ce marché de dupes à nous rejoindre afin de mener ensemble une campagne active en faveur d'un double non le 19 mai.

Les organisations qui, à ce jour, composent le comité sont : Communauté genevoise d'action syndicale, SIT, UNIA, SSP-VPOD, ATTAC, Jeunesses socialistes, Association des Jeunes Engagés, solidarités, Parti du Travail, Les Verts.

Pour participer ou soutenir la campagne, contact : geneve@attac.org

Texte du communiqué de presse du premier février 2019

Wie wollen wir steuern?

«Gleichmässigkeit» und «Leistungsfähigkeit»: nach diesen Grundsätzen soll laut Schweizer Bundesverfassung Art. 127 das Steuersystem ausgestaltet sein. Diesen entspricht die immer gewichtigere Mehrwertsteuer jedenfalls nicht. Denn prozentual zahlt man mehr, desto tiefer das Einkommen ist. Durch die an der Kaufkraft unangepassten Steuersätze, werden die Einkommensschwächsten am stärksten zur Kasse gebeten.

Dies bedeutet in der Praxis eine Umverteilung von unten nach oben, vor allem wenn man dabei berücksichtigt, dass die Mehrwertsteuer etwa einen Drittel der Einnahmen des Bundes ausmacht und die höheren Einkommensschichten einen grösseren Teil der staatlichen Leistungen beziehen (vor allem durch vermehrtes Studieren, längerer Bezug von Renten aufgrund höherer Lebenserwartung und höheren Konsum von Kulturveranstaltungen). Von Gleichmässigkeit oder Leistungsfähigkeit kann hier keine Rede sein.

Dazu kommen die inexistenten Erbschafts- sowie Kapitalgewinnsteuern bei Schweizer Privatpersonen sowie die Möglichkeit der Pauschalbesteuerung von Anwohner mit ausländischer Staatsangehörigkeit. Abgerundet durch die im internationalen Vergleich extrem tiefen Unternehmenssteuern führen diese Voraussetzungen zu einer Situation hoher wirtschaftlicher Ungleichheit mit einer Vermögensverteilung von über 40% in den Händen des reichsten Prozent.

Diese Situation wird zusätzlich noch verschärft durch den international und national herrschenden Steuerwettbewerb, welcher Länder und Kantone dazu zwingt, ihre Steuern systematisch zu senken, um ja nicht die Gunst der Unternehmen und Superreichen zu verlieren und befürchten zu müssen, dass diese wegziehen.

Doch auch wenn sie sich einmal niedergelassen haben, herrscht für die Regierungen keine Sicherheit auf Einkünfte. Die ständigen Sonderwünsche der Unternehmungen haben dazu geführt, dass das Steuerrecht so kompliziert geworden ist, dass kaum jemand, ausser vielleicht ein paar wenigen Firmenanwälten, noch den Überblick hat. Diese Tatsache offenbarte sich exemplarisch in den Vorkommnissen rund um den Cum-Ex-Skandal, wo über Jahre hinweg Steueranwälte europäische Firmen und Privatpersonen dabei beraten haben, wie sie vom Staat Steuern zurückverlangen können, welche sie niemals bezahlt haben. Wie die dabei «verlorenen» 55 Milliarden hätten eingesetzt werden können, ist unschwer ersichtlich, wenn man sich die bisherige europäische Austeritätspolitik, die damit verbundene Demokratieverleugnung und den Hang zum Autoritarismus vor Augen führt.

Doch nicht nur die ausufernde Ungleichheit und die undemokratische Machtfülle einzelner privater Akteure stellt eine Bedrohung für Gesellschaft und Demokratie dar, sondern auch die immer weiter fortschreitende Finanzialisierung der Wirtschaft, welche – angetrieben durch die unterbesteuerten Gewinne der Firmen und Privatpersonen – das Spekulationsgeschäft immer weiter ankurbelt. Algorithmen treffen innerhalb von Nanosekunden Investitionsentscheidungen, welche meistens wenig bis gar nichts mit der realwirtschaftlichen Situation zu tun haben, sondern bloss ultrakurzfristige Preisunterschiede ausnutzen. Wie gefährlich und vor allem undurchsichtig diese Spekulationsgeschäfte sind, zeigte sich spätestens im Anschluss der Finanzkrise 2008, als das von Pensionskassen in Finanzprodukte investierte Geld massiv an Wert verlor und dazu führte, dass den Rentnerinnen nun ein grosses Loch in der Altersvorsorge klaffte.

Doch nun kommt die Allzwecklösung! Das propagieren jedenfalls die Initianten einer neuen Volksinitiative, die im Frühjahr lanciert wird. Microtax heisst das angebliche Meisterstück, eine Steuer im Promillebereich, welche auf allen Finanztransaktionen anfallen soll. Jeder Bargeldbezug und jede Geldüberweisung würden besteuert.

Und dafür könnte die Schweiz die Mehrwertsteuer abschaffen, sagt Mitinitiant Marc Chesney. Und nicht nur das; Bei einer Steuerhöhe von 0.5 Promille, würden ca. 50 Milliarden Franken an Steuereinnahmen generiert. Momentan nimmt der Staat durch Mehrwertsteuer und direkter Bundessteuer zusammen bloss 46 Milliarden ein, was zwei Dritteln seines Budgets ausmachen.

Diese Steuer soll dabei auch als Stabilisierungsmittel für Finanzmärkte fungieren. Wenn für Privatpersonen 0.5 Promille bei Finanztransaktionen einen fast zu vernachlässigbaren Unterschied machen, bedeutet es für den Finanzsektor und die Börse, einen beachtlichen Mehraufwand. Das gefährliche Spiel mit dem High-Frequency-Trading würde merklich eingedämmt.

Dazu kommt die Vereinfachung des Steuersystems. Heute stellt vor allem die Mehrwertsteuer einen erheblichen administrativen Aufwand für KMUs dar, welcher durch die automatisierte Abrechnung einer Mikrosteuer praktisch auf null sinken würde.

Neben all diesen pragmatischen Gründen lassen sich jedoch noch weitere, fundamentalere Aspekte finden. Ist es nicht langsam an der Zeit, sich zu fragen, ob wir die Finanzierung unserer öffentlichen Güter von dem heutigen steuertechnischen Race to the bottom abhängig machen wollen? Macht es im 21. Jahrhundert noch Sinn, Arbeit zu

besteuern? Warum besteuern wir nicht jene Tätigkeiten, die gesellschaftlich unerwünscht oder sogar schädlich sind?

Die Idee scheint verlockend. Wie kann man aber vermeiden, dass sich ihr die Finanzmächte listig entwinden und uns eine indirekte Steuer überlassen, die jetzt statt Mehrwertsteuer Microtax heisst?

Denn Steuern sind nicht nur ein Mittel zur Erzeugung von Einnahmen, sie sind allem voran das wichtigste Mittel zur Eindämmung der Ungleichheit. Deshalb darf eine Finanztransaktionssteuer nie mit einer Aufhebung von progressiven Einkommensteuersätzen einhergehen. Die Allgemeinheit sollte sich ihrer nicht berauben, denn wirtschaftliche bedeutet immer auch politische Macht. Und diese

muss zum Schutz der Demokratie unbedingt begrenzt bleiben.

Der neuartige Vorschlag einer Microtax verdient jedenfalls die volle Aufmerksamkeit von Attac.

Nemo Krüger



Wehret den Anfängen!

Wasserprivatisierung im Kanton Zürich

Die rechte Mehrheit im Zürcher Kantonsparlament steht ihrem Klientel treu zur Seite. Die Forderungen der bürgerlichen Wähler lautet: Investitionsmöglichkeiten schaffen! Und diese dann als gesellschaftliche Effizienzgewinne tarnen.

So geht die übliche Argumentation bei allen Angriffen auf den Service Public. Dies war nun wieder exemplarisch beobachtbar im Abstimmungskampf um das neue kantonale Wassergesetz.

In diesem war die Möglichkeit vorgesehen, die öffentliche Wasserversorgung teilweise in die Hände von privaten Investoren zu übergeben. Sie dürfen zwar nicht mehr als die Hälfte des Kapitals und nicht mehr als ein Drittel der Stimmrechte besitzen, was jedoch nicht vor den gewaltigen Nachteilen schützt, welchen in anderen Ländern mit der Privatisierung der Wasserversorgung einhergingen. Ein Blick nach Grossbritannien lohnt sich. Hier sind nach anfänglichen Versprechungen von Preisenkungen und Versorgungsverbesserungen, die Preise seit der Privatisierung inflationsbereinigt um 40 Prozent gestiegen. Und das in einem Land mit vergleichsweise sehr vielen Regentagen. Dazu kommen Lecks, welche pro Tag zu einem Wasserverlust von 3,4 Milliarden

Liter führen. Dies entspricht fast einem Viertel der täglichen Wassermenge! Effizienz sieht definitiv anders aus.

Das Beispiel Grossbritanniens ist jedoch nicht bloss ein Fall von grobem Mismanagement, sondern offenbart ein systematisches Problem. Wasserversorgung ist kein normales Gut, wo der Wettbewerb durch Konkurrenzdruck lehrbuchmässig das beste Produkt hervorbringt. Güter, welche so hohe Anschaffungskosten aufweisen, machen den Markteintritt für neue Firmen extrem teuer und limitieren so den potentiellen Konkurrenzdruck. Somit wird das von Bürgern so verabscheute Staatsmonopol durch die Privatisierung einfach in ein privates Monopol umgemünzt. Mit einer Ausnahme: Nun muss dieses Monopol auch noch Gewinn abwerfen – und das am besten so schnell wie möglich. Das hat zur Folge, dass langfristige Investitionen (wie zum Beispiel Wartungsarbeiten) ausbleiben und die Preise erhöht werden.

Die Bürgerlichen erwidern, dass auch private Anbieter per Gesetz kostendeckend, das heisst, nicht gewinnbringend anbieten dürfen und dass deshalb die negativen Folgen für die Bevölkerung ausbleiben würden. Auf die Frage, warum die Privatisierung dann so forciert

wurde, erhält man dann jedoch keine Antwort.

Doch noch viel entscheidender als der wirtschaftliche Aspekt der Geschichte, ist die Tatsache, dass die Versorgung mit Wasser ein Menschenrecht darstellt, welches nicht von privaten Interessen abhängen darf. Wasserqualität und Zugang sind Grundpfeiler eines jeden Lebens. Diese Stützen auch nur teilweise aus der öffentlichen Hand zu geben, gefährdet die demokratische Ordnung.

Nur ein Jahr nach der No-Billag-Initiative wurde der Service Public von rechts erneut bedroht. Die Bevölkerung hat einmal mehr bewiesen, dass sie sich dies nicht gefallen lässt.

Nemo Krüger



Taxer : oui, mais comment ?

«Égalité de traitement» et «capacité économique»: selon l'article 127 de la Constitution fédérale suisse, le système fiscal doit s'organiser autour de ces deux principes. Pourtant, le poids de plus en plus lourd de la TVA ne va pas dans ce sens. Car les ménages supportent d'autant plus la TVA que leurs revenus sont faibles. Et c'est parce que les taux de fiscalité ne sont pas adaptés au pouvoir d'achat, que ce sont les revenus les plus faibles qui sont les plus lourdement frappés.

En pratique, cela équivaut à une redistribution du bas vers le haut, surtout si l'on considère que la TVA représente environ un tiers des recettes de la Confédération et que les couches les plus aisées perçoivent une part plus importante des prestations publiques (études supérieures plus longues, temps de retraite plus longs en raison d'une espérance de vie plus élevée, consommation plus importante de manifestations culturelles). On voit donc bien qu'il n'y a ici aucune égalité de traitement et que l'on ne tient pas compte de la capacité économique.

Il faut évoquer en plus l'absence totale de droits de succession et d'impôts sur les revenus du capital pour les particuliers suisses, ainsi que la possibilité d'une imposition forfaitaire pour les résidents étrangers. Complétées par une imposition des entreprises extrêmement faible comparée aux autres pays, ces conditions donnent lieu à une situation de forte inégalité économique, avec plus de 40% des richesses concentrées dans les mains du 1% les plus riches.

Cette situation est de plus accentuée par la présence d'une compétition fiscale au niveau national et international, qui pousse les pays et les cantons à baisser de façon systématique leurs impôts pour ne pas perdre les faveurs des entreprises

et des ultra-riches et éviter qu'ils s'installent ailleurs. Pourtant, même lorsque les entreprises se sont établies, les gouvernements n'ont pas la garantie de percevoir des revenus. Les perpétuelles exigences très spécifiques des entreprises ont peu à peu rendu le droit fiscal si compliqué que pratiquement plus personne, hormis quelques avocats fiscalistes, ne dispose d'une vue claire sur le sujet. On en a eu une illustration parfaite avec le scandale des « Cum-Ex »: pendant plusieurs années, des avocats fiscalistes ont montré à des entreprises et à des particuliers européens la façon de réclamer au fisc le remboursement de taxes qu'ils n'avaient jamais payées. Au vu de la politique d'austérité menée en Europe, du déficit démocratique qui en découle et de la tendance à l'autoritarisme, chacun imagine très bien comment ces 55 milliards « perdus » auraient pu être utilisés.

Pourtant, ce n'est pas seulement cette inégalité rampante et ces pouvoirs exorbitants antidémocratiques détenus par quelques acteurs privés qui constituent une menace pour la société et la démocratie. La financiarisation de l'économie, qui ne cesse de progresser et qui, alimentée par les profits non taxés des entreprises et des particuliers, dope les opérations spéculatives, constitue un autre danger.

En l'espace de quelques nanosecondes, des algorithmes prennent des décisions d'investissements qui n'ont la plupart du temps rien à voir avec l'économie réelle et exploitent simplement des variations de prix à très court terme. La crise financière de 2008 a récemment montré à quel point ces opérations spéculatives sont dangereuses, et surtout opaques. Des capitaux investis par des fonds de pension dans certains produits financiers se sont massivement dépréciés, ne laissant aux retraités qu'un gouffre dans leur prévoyante retraite.

Mais la solution existe! C'est en tout cas ce que soutiennent les auteurs d'une nouvelle initiative populaire, qui sera lancée au printemps.

La microtaxe, tel est le nom de ce dispositif ingénieux, est un impôt dont l'ordre de grandeur s'exprime en « pour mille » et qui frapperait toutes les transactions financières. Chaque retrait d'espèces et chaque virement seraient imposés. La Suisse pourrait pour cela abroger la TVA, déclare Marc Chesney, l'un des co-auteurs. Et ce n'est pas tout. Une taxe de 0,5% générerait des recettes fiscales d'environ 50 milliards de francs. Or, actuellement, l'Etat ne perçoit que 46 milliards avec la TVA et l'impôt fédéral direct, ce qui représente deux tiers de son budget.

Cette taxe doit également contribuer à la stabilisation des marchés financiers. Si une taxe de 0,5% sur les transactions financières ne représente qu'une somme quasiment négligeable pour les particuliers, elle peut représenter un surcoût considérable pour le secteur financier et la bourse.

Cela permettrait de contenir sensiblement le trading à haute fréquence. Autre avantage: la simplification du système fiscal. Aujourd'hui, la TVA représente pour les PME des lourdeurs administratives considérables, qui seraient pratiquement supprimées par le calcul automatisé d'une micro-taxe.

Outre tous ces aspects pratiques, cet impôt présente d'autres atouts encore plus essentiels. Le temps n'est-il pas venu en effet de se demander si nous souhaitons réellement que le financement de nos biens publics dépende de cette course vers le bas en matière fiscale (race to the bottom)? Cela a-t-il encore un sens au 21e siècle de taxer le travail? Pourquoi ne pas taxer les activités qui sont indésirables ou même néfastes d'un point de vue social?

L'idée est séduisante. Mais comment éviter que les marchés financiers ne s'y débrouillent par certaines tactiques et nous laissent un impôt indirect qui s'intitulerait désormais micro-taxe et non plus TVA ?

La fiscalité n'est pas seulement un moyen pour créer des rentrées d'argent, elle constitue surtout l'outil principal pour

endiguer les inégalités. C'est pourquoi une taxe sur les transactions financières ne doit jamais s'accompagner d'une suppression de taux d'imposition progressifs sur les revenus.

La collectivité ne doit pas s'en dessaisir car tout pouvoir économique est aussi un pouvoir politique. Et celui-ci doit rester impérativement limité pour la défense de la démocratie.

Ce nouveau type de proposition que constitue la micro-taxe mérite toutefois toute l'attention d'Attac.

Nemo Krüger

*Traduit de l'allemand par
Florence Piquemal, coorditrad.*

Neuer Co-Sekretär d'Attac Schweiz: Nemo Krüger

Hallo zusammen, mein Name ist Nemo Krüger und ich bin seit Anfang Jahr der neue Co-Sekretär von Attac Schweiz. Ich habe die Stelle von Markus Flück übernommen, der über 3 Jahre dabei war und sich nun mit gleichem Elan auf andere Projekte konzentrieren will.

Ich freue mich darauf als Mitglied von Attac für eine faire und demokratische Welt einzustehen. Gerade in der Schweiz, welche in Sachen Steuerdumping oder Rohstoffhandel einer der wichtigsten globalen Treiber ist, gibt es grossen Handlungsbedarf. Die hiesigen Machtstrukturen zu bekämpfen, bedeutet deshalb immer auch, weltweite Probleme an der Wurzel zu packen.

An Attac gefällt mir besonders, dass unser Blickwinkel breit angelegt ist und wir versuchen, die Problemfelder nicht isoliert zu betrachten. Klimagerechtigkeit oder die gesellschaftlichen Auswirkungen von Finanzmärkten können nur mit einem Blick fürs Ganze angegangen und gelöst werden.

Dabei möchte ich als Sekretär dazu beitragen, dass dieser interdisziplinäre Blickwinkel gestärkt wird, allen voran durch die Vernetzung und Zusammenarbeit mit anderen zivilgesellschaftlichen Organisationen. Mit einer breiten Basis können wir als wichtiges Gegengewicht zur rechtslastigen Schweizer Politik auftreten!

Ich bin gespannt und freue mich auf die Zusammenarbeit.

Liebe Grüsse und viel Spass bei der Lektüre!

Nouveau co-secrétaire d'Attac Suisse : Nemo Krüger

Bonjour à tous, je m'appelle Nemo Krüger et je suis le nouveau Co-secrétaire d'Attac Suisse depuis le début de l'année. J'ai repris le travail de Markus Flück qui était à ce poste depuis 3 ans. Il poursuit avec la même vigueur d'autres projets à présent.

En tant que membre d'Attac, je souhaite m'impliquer pour un monde plus juste et démocratique, particulièrement en Suisse qui en termes de dumping fiscal ou de négoce de matières premières est l'un des principaux moteurs mondiaux. Cela implique de grandes actions, car combattre les structures locales du pouvoir signifie toujours s'attaquer à la racine des problèmes mondiaux.

Ce que j'aime particulièrement chez Attac, c'est notre perspective globale qui nous évite d'analyser les problèmes de manière isolée. La justice climatique ou les effets sociétaux des marchés financiers ne peuvent être résolus que par une approche globale.

En tant que secrétaire, je voudrais contribuer à ce dialogue interdisciplinaire et élargir nos perspectives, notamment par la mise en réseau et la coopération avec d'autres organisations de la société civile. Avec une large base, nous pouvons être un contrepoids incontournable face à la politique suisse de droite !

Je suis impatient et me réjouis de travailler avec Attac.

Cordialement et bonne lecture!



Les services publics face à l'austérité : la nécessité d'une grève

Depuis les années 1990 et la montée des politiques néolibérales, les services publics subissent, en Suisse comme ailleurs, des attaques continues sous forme de politiques d'austérité avec comme conséquences une réduction des moyens à disposition pour accomplir les missions du service public, la privatisation de certaines infrastructures ou tâches ou la suppression de certaines prestations, le plus souvent celles réservées aux couches les plus précarisées de la population.

De surcroît le développement nécessaire dans les services publics, notamment en ce qui concerne les tâches de prise en charge des enfants et des personnes dépendantes, se fait au compte-gouttes et au rabais.

Dans le canton de Vaud, les budgets de l'Etat ont connu une période déficitaire dans les années 1990 et début 2000. Mais depuis 2005, les comptes de l'Etat de Vaud affichent des bénéfices : 147 millions pour 2017, sans compter la provision de 494 millions de francs que l'Etat a fait pour préfinancer les conséquences de la RIE III vaudoise. La Confédération a également terminé 2017 avec un bénéfice de plus de 9 milliards de francs en forte hausse par rapport au budget. Le personnel de la Confédération s'est pourtant tassé et les dépenses en faveur de la Poste (-1,1 milliards) et de Swisscom (-600 millions) ont été réduites. Pour rappel, le nombre d'offices postaux est passé de 3476 en 1999 à 1323 en 2016 avec un objectif à 800 offices en 2020 !

Si l'austérité ne profite pas au service public, à qui profite-t-elle ?

Le canton de Vaud, comme le reste du pays, poursuit une politique volontariste des caisses vides et participe activement à l'accélération de la sous-enchère et de la concurrence fiscale. Alors que nous

sommes en plein référendum contre la RFFA, il est utile de souligner que, comme on pouvait s'y attendre, les pertes estimées pour la RIE III vaudoise ont été sous-estimées : ainsi d'après la présidente radicale de l'Union vaudoise des communes, Mme Wyssa, qui vient d'arracher un accord avec le canton pour un versement de 50 millions de francs supplémentaires aux communes, la perte fiscale pour les communes ne serait pas de 130 millions (estimation 2015), mais de 177 millions. Malgré ces pertes, le Grand Conseil vaudois vient de voter une baisse d'impôt sur les personnes physiques de 3 points. La population payera le prix des baisses d'impôts en termes d'une dégradation ultérieure des prestations de services publics.

En même temps, les sommes versées par les sociétés cotées en bourses à leurs actionnaires vont encore augmenter. Depuis 2009, elles ont déjà grimpé de 50%. Par comparaison, les salaires réels ont progressé dans la même période de 0,8%. Très clairement, ce sont donc les grandes entreprises et leurs actionnaires qui tirent le billet gagnant.

Quelles conséquences pour le service public ?

Les pressions budgétaires se traduisent par une dégradation des conditions de travail du personnel tant directement (stagnation et baisse des salaires, péjoration des conditions de travail et de retraite), qu'indirectement par la baisse des effectifs qui se transforme en une surcharge de travail permanente pour le personnel en place.

Cette politique néolibérale a transformé peu à peu le service public : il répond de moins en moins à une logique des besoins ainsi qu'aux principes de l'égalité de traitement et de l'universalité. Il intègre de plus en plus les logiques de concurrence

et de rentabilité propres à l'économie de marché : des secteurs comme la santé sont soumis aux lois du profit au détriment de la centralité des besoins de l'être humain.

La dégradation des services publics ouvre aussi un espace pour le développement de services privés et rentables. Ainsi, la santé est un des «secteurs économiques» les plus dynamiques. Au niveau suisse, elle est un des principaux employeurs du pays avec environ 400'000 personnes oc-

La grève des femmes et f

Le 14 juin 1991, entre 250'000 et 500'000 personnes ont participé à une journée de grève du pays pour demander le droit de grève, dans la rue ou à la maison.

Pour ce 14 juin 2019, certaines avancées revendications demeurent malheureusement non satisfaites. Les revendications salariales ont même un peu augmenté de 19,6% selon l'Office Fédéral de la Statistique. Cependant, la Suisse n'a encore en très grande majorité pris en compte l'évolution de la vie qui évolue aussi rapidement que les indices. Les femmes subissent des violences spécifiques à leur genre, des discriminations connues et d'institutions (comme se faire refuser une promotion ou se faire refuser une promotion) ou se faire refuser une promotion. Elles ne font très rarement face à ce genre de discriminations et sont très rarement absents pour l'armée (comme les hommes viennent pères).

Participer et soutenir cette grève est une revendication égalitaire et juste. Prenez connaissance des revendications et des informations pratiques.

**le site internet : <https://www.f...>
Page Facebook : <https://www.f...>**

cupées, une croissance de près de 30% en 10 ans. Or faire du bénéfice dans le secteur de la santé n'est possible qu'en dégradant les conditions de travail du personnel et en intensifiant les rythmes de travail.

Ce modèle de prise en charge privatisé est très répandu dans les pays industrialisés et donne lieu à ce que des socio-

logues ont nommé la chaîne du travail de care, avec des migrantes qui quittent leur propre famille pour soigner des enfants ou des personnes âgées ailleurs, et qui sont à leur tour remplacées par d'autres personnes pour s'occuper de leurs propres enfants ou parents âgés. La très grande majorité de ces personnes sont des femmes.

Quels enjeux pour les femmes ?

En tant que travailleuses

Les femmes représentent plus de 70% des effectifs dans le secteur de la santé et des institutions sociales, plus de 90% dans

naissance. Travaillant le plus souvent à temps partiel – c'est le cas de 95% du personnel du Centre Médico-Social (CMS) de Lausanne dont le taux d'activité moyen est de 60% – ce personnel féminin est soumis à des horaires hyper flexibilisés et coupés, à des plannings fournis au dernier moment et modifiés en tout temps.

De fait, avec un salaire partiel, le personnel a l'impression de travailler tout le temps, doit se tenir à disposition de son employeur en permanence et perd toute maîtrise de son temps. Il se trouve à jongler en permanence entre les impératifs contradictoires de son emploi et de la gestion de sa vie familiale.

En tant qu'usagères

En tant qu'usagères des prestations publiques, les femmes sont davantage touchées par des coupes dans les prestations d'aide, car elles sont plus nombreuses à vivre dans la précarité et qu'elles sont surreprésentées dans la population à risque de pauvreté ou pauvre, notamment celles qui élèvent seules des enfants, ou encore celles qui, après une vie de labeur, touchent de maigres retraites. Les femmes âgées constituent la majorité des personnes en EMS et elles constituent les deux tiers des bénéficiaires des prestations complémentaires.

En tant que fournisseuses de travail de care gratuit

Les femmes assurent aujourd'hui encore les deux tiers du travail non rémunéré dans le cadre des tâches ménagères, de prise en charge et de soins des enfants et des proches. Ce travail représenterait 250 millions de francs s'il était rémunéré aux prix du marché, selon les estimations de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS).

Or, lorsque l'Etat supprime ou réduit des prestations, les besoins ne disparaissent pas pour autant et ce sont le plus souvent les femmes qui assument gratuitement ce que l'Etat ne fait plus.

Pourquoi une grève féministe ?

En Suisse comme ailleurs, les femmes sont confrontées à un processus vers l'égalité qui stagne, voire qui recule. Au-delà du discours, les femmes n'ont toujours pas de salaires égaux et sont cantonnées à un emploi à temps partiel synonyme de salaire partiel et de rente de misère.

La remise en cause des services publics par le modèle d'économie néolibérale et financiarisé approfondit la tension et la contradiction entre les sphères productive et reproductive. Alors que la division sexuelle du travail continue de structurer la société, les femmes sont encore et toujours assignées en priorité au travail reproductif. L'égalité impliquerait aussi de réduire de manière radicale le temps de travail dans la sphère de la production pour que chaque personne puisse consacrer davantage de temps aux tâches reproductives.

Le développement des services publics est en réalité un élément crucial dans la mise en œuvre de l'égalité dans les faits. Car pour investir davantage de temps dans un emploi rémunéré, la femme doit pouvoir déléguer le travail gratuit de prise en charge des enfants ou des proches en difficulté. Cette mission doit être prise en charge par la collectivité. Si ce n'est pas le cas, ce travail est délégué à des femmes migrantes, sous-payées. L'égalité des unes se fait alors au prix de l'exploitation des autres.

Résumé de la conférence du 11 octobre 2018 organisée par Attac de Michela Bovolenta, secrétaire politique au syndicat SSP et membre du collectif grève féministe en 2019



féministe du 14 juin 2019

10'000 femmes ont lancé la plus grande grève plus d'égalité que ce soit au tra-

chées se sont produites, mais de nombreuses heures non rémunérées. Les inégalités salariales entre 2014 et 2016 pour arriver à la parité statistique. Le travail non rémunéré est la charge par les femmes, la situation des femmes est une inégalité salariale. Et les femmes ont leur genre de la part de proches, d'injustice licencier après son retour de maternité pour cette même raison. Les hommes ont des problèmes professionnels lorsqu'ils sont licenciés, le service civil ou lorsqu'ils de-

un acte essentiel pour une société plus juste. Le manifeste avec toutes les revendications sur :

<http://frauenstreik2019.ch/>
[facebook.com/gregefeministe/](https://www.facebook.com/gregefeministe/)

l'accueil de jour. Leur part est encore plus grande si l'on exclut les positions de cadres, plus masculines et moins touchées par les mesures d'économies. En tant que travailleuses, les femmes souffrent de la sous-alimentation des services publics qui a des répercussions sur les salaires, les retraites, les conditions et la charge de travail. Le personnel féminin souffre d'un manque de recon-

Les multinationales pharmaceutiques contre les génériques

Une grande partie de l'humanité est privée d'accès aux médicaments nécessaires, parce qu'ils coûtent trop cher. Les multinationales pharmaceutiques aiment à justifier leur prix exorbitant en invoquant les dépenses de recherche et développement tout en faisant l'impasse sur le fait que leurs dépenses de marketing sont supérieures à celles pour la recherche, les dividendes généreuses distribuées aux actionnaires ainsi que les rémunérations monstrueuses des dirigeants contribuant également à gonfler les prix.

Leurs profits sont menacés par **les médicaments génériques**, des copies satisfaisant aux mêmes normes de qualité, d'efficacité et de sécurité que le produit d'origine. Dès l'arrivée sur le marché d'un générique, le prix de la préparation originale chute, puis la concurrence introduit des génériques de la même substance et le médicament devient plus abordable pour la population des pays pauvres.

Les ADPIC: l'OMC oblige les pays à rendre les médicaments brevetables

Dans les pays industrialisés, la protection des inventeurs par des brevets s'est systématisée aux 19^e et 20^e siècles. Or les médicaments en étaient longtemps exclus, ce que la loi française de 1844 par exemple justifiait par des impératifs de santé publique. La disposition analogue dans la loi suisse était applaudie par les caisses-maladies, parce qu'elle devait faciliter la production de médicaments bon marché. Cette exception a été supprimée en France en 1968, en Suisse en 1978.

À l'OMC, il n'est pas question d'exception pour les médicaments. Avec sa fondation en 1994, il a été décidé que les pays membres doivent tous souscrire à l'Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au

commerce (ADPIC). Cet accord étend la validité des brevets à une durée de vingt ans pour tous les produits, médicaments inclus. Pendant vingt ans au minimum la copie et le commerce avec une copie sont interdites, et les traités bilatéraux et multilatéraux selon les règles de l'OMC doivent satisfaire à l'accord sur les ADPIC comme exigence minimale. Ces traités contiennent habituellement des clauses de contrainte permettant à un investisseur privé de traîner un État devant une commission d'arbitrage pour engager un de ces procès, qui coûtent très cher au pays attaqué mais font la fortune d'une nuée d'avocats et autres experts.

Des « flexibilités » sont accordées aux pays pauvres

Inquiets, les pays pauvres ont obtenu des « flexibilités » dans l'application des ADPIC, qui autorisent le recours aux médicaments génériques pour sauvegarder la santé publique. Selon l'Accord sur les ADPIC, un État peut, « dans des situations d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence ou en cas d'utilisation publique à des fins non commerciales » émettre une « licence obligatoire », qui autorise une tierce personne à exploiter une substance sous brevet sans le consentement du propriétaire.

La Thaïlande par exemple s'est prévalu de cette possibilité en émettant des licences obligatoires pour des génériques de médicaments contre le VIH, le cancer et les maladies cardiovasculaires. En 2008 elle a cependant arrêté cette pratique sous la pression des firmes pharmaceutiques et de leur soutiens politiques, parmi lesquels le gouvernement suisse volé au secours des actionnaires de Roche et Novartis.

Malheureusement, le rapport de force économique et politique permet souvent à une multinationale d'annuler la « flexi-

bilité » garantie par ADPIC. La belle brochure « Médicaments : des prix de malades » par Public-Eye contient une description des pressions que Novartis et la diplomatie suisse ont exercées sur la Colombie pour qu'elle renonce à déclarer médicament d'utilité publique l'anti-leucémique Glivec et n'émette pas de licence obligatoire pour un générique.

En donnant la chasse aux contrefaçons on élimine des génériques

Dans les pays pauvres l'abondance de faux médicaments inefficaces et nuisibles est un grave problème. Ces pays n'ont souvent pas les moyens d'un contrôle de l'efficacité et de la sécurité des produits pharmaceutiques. Améliorer ce contrôle serait beaucoup plus utile pour la santé publique que de forcer le respect des droits de propriété intellectuelle. Alors que seule une minorité des faux médicaments sont des contrefaçons de marque, les pays riches élargissent la définition de celles-ci et donnent la priorité à leur bannissement du marché, ce qui résulte souvent en l'interdiction de médicaments génériques légitimes. De nombreuses fois, des génériques en transit d'Inde vers l'Amérique Latine ou ailleurs ont été retenus/saisis par les douanes de ports européens.

ADPIC-plus

Les lobbies des entreprises pharmaceutiques poussent les gouvernements à ajouter aux traités de libre-échange des clauses qui prolongent leur situation de monopole au-delà de ce qu'accordent les ADPIC. Ces dispositions, appelées communément « ADPIC-plus », visent à atteindre un « evergreening » du brevet, terme inspiré du nom anglais pour les plantes qui restent vertes toutes l'année.

- Pour compenser le temps qui s'écoule entre la demande d'un brevet faite aux autorités d'un pays et son enregistrement et mise sur le marché, le fabricant peut déjà prolonger la validité du

brevet de cinq ans au moyen d'un « certificat de protection complémentaire ».

- La clause ADPIC-plus la plus utilisée semble être l'exclusivité des données expérimentales (data exclusivity) : Pour faire enregistrer un médicament, il faut démontrer son efficacité et sa sécurité prouvées par diverses expériences. Logiquement les tests déjà subis par l'original devraient être suffisants pour l'approbation d'un générique, mais le propriétaire du brevet interdit que ses données soient utilisées pendant une dizaine d'années après qu'il ait obtenu l'enregistrement, ce qui retarde considérablement l'enregistrement du générique. Cette clause frappe surtout les populations des pays pauvres, qui n'ont pas la possibilité de refaire les tests ; soumettre inutilement des gens à des tests de médicaments serait d'ailleurs éthiquement condamnable.

- Une redoutable astuce ADPIC-plus est le « patent linkage », qui interdit à l'autorité de réglementation d'enregistrer le générique, tant que le postulant n'a pas prouvé que tous les brevets en relation avec la marque sont arrivés à expiration. Les fonctionnaires en charge de l'enregistrement n'ayant souvent ni la disponibilité ni la formation pour examiner la validité d'un brevet, ils sont tentés de reconnaître tous les brevets, surtout lorsqu'un prétendu propriétaire de brevet les contacte directement ; une autorité publique défend alors des droits privés.

- Un tour de passe-passe d'evergreening consiste à déposer un nouveau brevet pour le même principe actif légèrement modifié ou préconisé pour une nouvelle indication clinique. Un cas mémorable est le litige entre Novartis et l'Inde : En 1993, Novartis a breveté l'imatinib, un principe actif anti-leucémique et en 1998 son dérivé mésylate d'imatinib commercialisé sous le nom de marque Glivec. En 2005, l'Inde qui auparavant ne reconnaissait pas de brevets sur les médicaments, a été contrainte en tant que

membre de l'OMC d'adhérer au contrat sur les ADPIC. En 2006 l'Inde a refusé de breveter le Glivec, en se basant sur sa loi nationale, qui lui permet de refuser de breveter des substances qui ne sont que des modifications mineures de médicaments déjà existants. En 2013, le recours de Novartis a échoué devant la Cour suprême indienne.

La Suisse a imposé des clauses ADPIC-plus à l'Indonésie...

Au mépris des inquiétudes exprimées par des ONG et représentants de la société civile de Suisse et de Norvège, le traité de libre-échange entre l'AELE et l'Indonésie conclu le 16 décembre 2018 garantit la «data exclusivity» pendant une période d'au moins dix ans comptés à partir de l'approbation du brevet original. En outre, il fait un trou dans l'Accord sur les ADPIC : le traité reprend l'article ADPIC, qui prohibe l'exploitation commerciale déloyale de données expérimentales, mais ce faisant il supprime la précision qu'il s'agit de produits qui comportent des « entités chimiques nouvelles ». Ce trou n'est-il pas une jolie fenêtre avec vue sur un jardin de brevets evergreen ?

...mais l'Inde résiste toujours

Le traité de libre-échange entre l'AELE et l'Inde est négocié, en secret, depuis 2008. Il n'est toujours pas signé, parce que

l'Inde, « la pharmacie des pauvres », s'oppose aux exigences suisses. Selon des fuites, la Suisse demande la « data exclusivity » pendant au moins six ans, et un « evergreening » en protégerait par brevet des « formes nouvelles et des dérivés de substances connus, qui accroissent l'efficacité de la substance ». La Norvège, par contre, a déclaré en 2009 qu'elle « n'a pas la politique de forcer les pays en développement à accepter un accord qui réduirait leur espace politique dans le domaine de la propriété intellectuelle, en allant au-delà de leurs obligations multilatérales ». Au parlement suisse, les socialistes Hildegard Fässler-Osterwalder et Carlo Sommaruga se sont exprimés contre des dispositions ADPIC-plus dans le traité avec l'Inde. En répondant aux deux interpellants, le Conseil fédéral affirme chaque fois, que les négociations doivent aboutir à des « résultats avantageux et, par conséquent, acceptables pour les deux parties ». Qui sont ces « deux parties » ? L'Inde d'un côté et de l'autre la chimie bâloise assisté du gouvernement suisse ? La réponse à Sommaruga semble en plus marquée de la préoccupation, que la capacité industrielle de l'Inde, ainsi que celle du Brésil, de la Russie et de la Chine, représentent une menace commerciale pour la pharma suisse.

Urs Spillman

LE COURRIER

**Votre abonnement,
la garantie d'un
média indépendant**

**Essai Web
2 mois: CHF 19.-**

www.lecourrier.ch



Marre de l'inaction des politiques !

Le 18 janvier dernier plus de 22'000 gymnasiens.ne.s, étudiant.e.s et apprenti.e.s étaient en grève partout en Suisse pour dénoncer l'inaction des politiques face à l'urgence climatique annoncée dans le dernier rapport du GIEC. A la suite de cette première mobilisation, les manifestations pour le climat du samedi 2 février ont réuni plus de 35'000 étudiant.e.s et citoyen.ne.s dans le pays.

Pour les manifestant.e.s comme pour les scientifiques du GIEC, l'inaction n'est plus permise, car si la hausse des températures dépasse 1,5°C par rapport à la période préindustrielle, les conséquences seront désastreuses pour la planète entière. Pour y parvenir, les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer de 45% d'ici 2030 et arriver à une neutralité d'émission en 2050, c'est-à-dire produire autant que la planète peut éliminer. Et même si cet objectif de 1,5°C est atteint, les conséquences resteront graves pour l'environnement et les populations.

Les autorités suisses trop sereines...

Cependant, les autorités politiques suisses ne semblent pas trop affectées par cette urgence. Au mois de décembre de l'année passée, la Chambre du peuple a refusé la révision de loi sur le CO2 prévoyant une réduction du CO2 de 50% pour 2030. Toutefois, le projet n'a pas été complètement abandonné puisque la commission de l'environnement du Conseil des Etats a repris le projet, à voir dans quel état en sortira le projet de révision.

La Chambre du peuple remet le couvert en janvier et refuse l'introduction d'une taxe CO2 sur les billets d'avion. Pour rappel, le kérosène n'est pas taxé, contrairement à l'essence.

La Banque nationale suisse continue à investir massivement l'argent des citoyen.ne.s dans les énergies fossiles,

comme l'a dénoncé l'Alliance climatique suisse.

Certains rétorqueront que la Suisse est une bonne élève dans ses émissions de gaz à effets de serre en comparaison internationale. Or comme d'autres pays de l'OCDE montrent de bons résultats, il est facile d'obtenir de bons résultats lorsque la pollution est produite à l'étranger. Ainsi, les usines polluantes autrefois installées en Suisse ont trouvé petit à petit leur chemin vers des pays moins stricts au niveau des réglementations des droits des travailleurs, de la fiscalité et de l'environnement.

Les accords de Paris de la COP21 étant une déclaration d'intention sans mesures coercitives de nombreux Etats choisissent également la voie de législations molles face aux changements climatiques, certainement pour ne pas froisser les secteurs économiques des énergies fossiles. Depuis quelques années, certains Etats font marche arrière et privilégient des industries très polluantes et destructrices de l'environnement, comme le démontrent les choix politiques récents des Etats-Unis ou du Brésil.

La jeunesse se mobilise !

Depuis la parution de ce rapport du GIEC et l'absence des autorités politiques, la mobilisation pour le climat a repris de nouvelles couleurs à travers le monde. Des jeunes et moins jeunes descendent dans la rue et exigent que des mesures soient prises. En Suisse, beaucoup de jeunes personnes ont manifesté pour la première fois pour un sujet essentiel.

Après les défilés, des conversations s'organisaient entre manifestant.e.s sur les responsabilités des entreprises et des politiques quant aux dommages, de nombreuses autres discussions tournaient autour des petits gestes de chacun qui peuvent faire la différence. D'ailleurs au mois de janvier, dans une vidéo sur les

réseaux sociaux intitulée « Y a le feu au lac », des personnalités romandes énumèrent pendant un long moment ce genre de solutions du quotidien pour régler le défi environnemental, et ce malgré un début trop bref dénonçant les agissements des entreprises et des Etats et une fin appelant à manifester le 2 février.

Les initiatives individuelles ou locales sont certes importantes, mais clairement insuffisantes face au problème du changement climatique. Car certains secteurs économiques ou une partie de leurs affaires sont hors de portée de nos actions de consommateurs, comme la finance, l'industrie de l'armement, du transport de marchandises ou encore extractive.

Se concentrer sur nos gestes uniquement, c'est prendre sur nos épaules une trop grande part de la responsabilité des dommages causés à l'environnement. Proportionnellement, l'impact des entreprises et des politiques est bien plus lourd que le nôtre. Par exemple, selon un rapport de l'ONG internationale Carbon Disclosure Project, plus de 70% des émissions de gaz à effet de serre sont produites par une centaine d'entreprises, dont de nombreuses proviennent des énergies fossiles. La place financière suisse représente 2% des émissions.

Le collectif avant tout

Ainsi, plus que de nos actions individuelles, c'est notre rapport collectif à l'environnement qu'il faut changer pour que la politique fasse de l'environnement une priorité allant de l'imposition des entreprises, des investissements de la BNS au développement de pistes cyclables dans nos villes.

Après les deux journées de mobilisation nationale, la grève des étudiant.e.s reprendra le 15 mars. Ces mouvements étudiant.e.s pour le climat souhaitent rester apartisans et construisent petit à

petit leur revendications. Au départ centrées sur des actions dans leurs établissements, ils s'élargissent sur des thématiques politiques régionales et nationales. Rejoignons leur mouvement de grève, sauver la planète ne repose pas uniquement sur notre responsabilité de citoyen.ne.s. Si nous sommes prêt.e.s à faire des efforts, les autorités politiques et les entreprises doivent au moins en faire le double!



Mélinda Tschanz

La prochaine grève du climat dans toute la Suisse : le vendredi 15 mars

La mobilisation est d'ampleur nationale et auto-organisée. Partie des élèves de secondaire, gymnases et quelques universités, elle appelle maintenant l'intégralité de la population à se mobiliser avec elle.

Informations : www.climatestrike.ch

La Suisse et le commerce mondial des matières premières

Pour la huitième année consécutive, négociants en matières premières et banquiers se réunissent au Beau-Rivage Palace à Lausanne pour leur Sommet mondial des matières premières. Nul hasard, la Suisse figure parmi les principales places mondiales dans le négoce des matières premières.

Grâce aux enquêtes de terrain fouillées de l'ONG Public Eye, les noms des géants suisses du négoce (Glencore, Trafigura, Vitol, etc.) et de multinationales ayant leurs sièges en Suisse deviennent synonymes de pillage, de violations des droits humains, de destructions massives de l'environnement et de corruption transnationale avec la complicité des grandes banques suisses. Dernier exemple en date: la rupture dévastatrice d'un barrage ce 25 janvier dans le Minas Gerais au Brésil, sur un site minier appartenant au groupe brésilien de la multinationale Vale, dont le siège international se trouve à Saint-Prex (VD).

La réaction des autorités fédérales face à ces scandales à répétition? Se faisant le défenseur des pilleurs et pollueurs, le Conseil fédéral veut leur rendre service sur notre dos en vidant les caisses publiques pour qu'ils gagnent encore plus! Ainsi, il plaide dans son rapport de novembre 2018 pour la mise en place rapide de la RFFA, ce projet fédéral prévoyant de gros cadeaux fiscaux pour les multinationales qui sera soumis à votations le 19 mai 2019. De plus il annonce déjà pour la suite l'introduction d'une taxe au tonnage, réforme fiscale calibrée sur les vœux des géants du fret maritime tels que MSC, deuxième mondial, basé à Genève.

Venez nombreuses et nombreux vous informer et réagir, lors du septième Contre-Sommet des matières premières organisé par le Collectif contre la spéculation sur les matières premières! Ne laissons ni le Conseiller fédéral Ignazio Cassis plastronner devant l'usine de Glencore en Zambie, ni le Conseil fédéral ignorer le rapport de mars 2018 de l'OCDE qui invite les autorités helvétiques à s'engager sérieusement contre la corruption transnationale! Demandons avec Public Eye la mise en place en Suisse d'une autorité de surveillance des marchés des matières premières et mobilisons-nous autour de l'initiative «Pour des Multinationales responsables»!

Justice pour les victimes de ces activités criminelles !

Le forum se déroulera le samedi 23 mars 2019 à la Maison de Quartier Sous-Gare et la manifestation le mardi 26 mars à Lausanne.

Voici quelques intervenant-e-s de cette édition du forum :

Marc Guéniat : auteur de nombreuses enquêtes pour Public Eye, traitera du financement du négoce ;

Sébastien Guex : professeur d'histoire à l'UNIL, traitera du rôle de la Suisse dans ce financement ;

Marine Calmet : membre du collectif « Or de question », parlera du méga-projet d'extraction « Montagne d'Or » en Guyane, combattu par sa population ;

Juliana Benicio : avocate brésilienne, parlera de la défense des populations touchées par les activités de VALE ;

Lucas Rais da Silva : chargé par le ministère du travail brésilien de détecter l'esclavage de travailleur-euse-s sur les chantiers et dans les mines, abordera également ces questions.

Le programme complet et les informations pratiques se trouvent sur le site internet : stop-speculation.ch

Fin du monde, fin du mois, même combat !

Le réchauffement climatique puise sa source dans les politiques de concurrence généralisée, d'exploitation des ressources naturelles, de croissance sans limite qui contribuent par ailleurs à aggraver les inégalités sociales et à multiplier les injustices économiques et fiscales... L'industrialisation massive, la combustion des énergies fossiles – charbon, pétrole, gaz –, l'extraction exponentielle de minerais, l'agriculture industrielle et la déforestation ont fait exploser les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la pollution des océans, qui sont les deux principales sources du changement climatique. La globalisation économique et financière et la croissance accélérée de pays dits émergents qui empruntent la voie du développement productiviste et consumériste, accélèrent encore cette tendance. Depuis des années, alors que les scientifiques tirent la sonnette d'alarme, les chefs d'État et PDG de multinationales se limitent à verdir leurs discours, tout en refusant de transformer en profondeur un système économique devenu proprement insoutenable.

Nos propositions pour la justice climatique

Plutôt que de faire payer les plus pauvres, des propositions existent qui permettraient, si elles étaient mises en oeuvre, d'orienter les politiques vers une réelle transition écologique. Attac porte 14 propositions concrètes pour lutter contre les dérèglements climatiques :

- 1. Mettre fin aux exonérations de taxe carbone** pour les pollueurs industriels, le transport aérien et maritime (kérosène, fioul lourd), les sites industriels soumis au marché carbone européen.
- 2. Garantir les lignes ferroviaires du quotidien**, rouvrir les gares et lignes permettant de réduire l'usage des véhicules individuels et développer le fret pour réduire le nombre de camions sur les routes.
- 3. Abandonner les sept nouveaux projets d'autoroutes** (GCO, A69, etc) et basculer les financements sur les transports collectifs du quotidien et mobilités douces, notamment en milieu rural et péri-urbain.
- 4. Financer un vaste plan de rénovation et d'isolation des bâtiments** existants en mettant la priorité aux matériaux produits localement et/ou biosourcés et en privilégiant les ménages modestes touchés par la précarité énergétique.
- 5. Financer un vaste plan de création d'emplois publics** pour assurer la transition énergétique et écologique et assurer les droits des travailleurs touchés par cette transition.
- 6. Introduire un moratoire sur tout nouveau projet d'étalement urbain** en matière résidentielle ou commerciale (centres commerciaux, grands projets inutiles) afin de ne pas encourager de nouveaux déplacements et de mettre fin à l'artificialisation des terres.
- 7. Rapprocher les services publics et les activités économiques des lieux d'habitation**, et mettre en place une politique d'encadrement ddu foncier afin de per-mettre aux ménages modestes de pouvoir vivre dans les centre-villes.
- 8. Limiter l'utilisation des pesticides et des engrais et mettre fin à l'agriculture industrielle** pour la remplacer par une agriculture paysanne en développant l'emploi agricole, en réorientant les subventions vers le bio et local. Prescrire le bio et/ou local et la réduction des gaspillages dans la restauration collective.
- 9. Planifier la politique énergétique afin d'arrêter le nucléaire le plus rapidement possible**, de donner la priorité à la sobriété énergétique et au développement des énergies renouvelables
- 10. Stopper immédiatement les investissements publics dans les énergies fossiles** et dans les fausses solutions technologiques qui visent à pérenniser le gaspillage.
- 11. Annuler les autorisations de forage délivrées pour Total en Guyane** et mettre fin au projet d'exploitation aurifère de la Montagne d'or.
- 12. Flécher réglementairement l'argent de l'épargne populaire** vers les seuls projets contribuant à la transition énergétique, écologique ou sociale
- 13. Stopper l'application provisoire du CETA**, jugé non climato-compatible, et ne pas le ratifier.
- 14. Œuvrer pour une politique climatique de l'UE plus ambitieuse**, en terme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et de sobriété énergétique

Plus d'articles sur :
www.france.attac.org



La décision des autorités fribourgeoises de diminuer le taux d'imposition des entreprises de 19,86 % à 13,72.% et de baisser le taux d'imposition des dividendes à 70% réduira de 33 millions les recettes des communes et de 40 millions celles du canton. Cette situation diminuera les moyens des services publics dans un canton dont la population augmente !

Cette décision s'inscrit dans une logique de concurrence fiscale dont le but final est de supprimer l'imposition des multinationales. Fribourg choisit d'être un État agressif au niveau mondial, ce qui conduira à une austérité inégalement répartie dans la population.

Cette logique apportera d'autres baisses, car la concurrence ne peut stopper que si une volonté politique d'harmonisation fiscale se met en place entre cantons et entre États. C'est ce que propose depuis longtemps l'OCDE et ce que refuse les autorités de notre pays. Ainsi, la concurrence ne peut conduire qu'à davantage de baisses d'imposition, la Bulgarie est déjà à 9%, l'Angleterre après le brexit proposera 10 %.

Soit nous sortons de ce dumping fiscal par le haut en acceptant des négociations sur une harmonisation fiscale, soit nous jouons la concurrence et les baisses continueront. Aujourd'hui, nous assistons à une victoire de l'idéologie libérale, la diminution d'impôt pour les plus riches entraînant une augmentation des impôts pour la population la moins mobile et diminution des prestations de l'État.

Les conséquences de l'austérité en Suisse centrale sont pourtant claires. À Lucerne, le constat est amer, selon l'article du Domaine public "Lucerne : du paradis fiscal à l'enfer budgétaire" du 5 janvier 2017 :

"La politique de sous-enchère fiscale initiée en 2012 a surtout attiré des sociétés "boîtes aux lettres" qui n'ont créé ni emplois nouveaux, ni ressources fiscales nouvelles. Au lieu des 16 millions supplémentaires attendus, cette politique a creusé le déficit budgétaire, tout comme chez ses voisins Schwyz, Obwald et Nidwald.

"En revanche, selon le procureur cantonal, cet afflux de sociétés fantômes – leur effectif a plus que triplé – a conduit à l'ouverture d'un nombre massif d'enquêtes pénales. Ces dossiers accumulés représentent 7 ans de travail pour la police judiciaire."

"Pour couvrir le déficit, le canton aligne les programmes d'économies, 220 millions entre 2013 et 2015 et 330 millions pour les trois prochaines années :

- Désormais le secteur privé est appelé à l'aide pour financer les bourses d'études et pour construire la nouvelle faculté d'économie.
- Les élèves des écoles secondaires et professionnelles doivent bénéficier d'une semaine supplémentaire de vacances, pour une économie de 4 millions.
- Le festival international de musique, l'orchestre symphonique, le musée d'art, le théâtre et le musée des transports voient leur budget rogné pour compenser les cadeaux fiscaux consentis aux entreprises."

Lucerne a cru à tort qu'une baisse drastique de la charge fiscale suffirait à attirer les entreprises. Or les 35 sociétés ayant installé leur siège à Lucerne depuis 2012 ont rapporté seulement 1,2 million de francs au fisc communal. Ces baisses attirent surtout ces sociétés boîtes aux lettres, comme l'indique la croissance explosive de leur nombre. Et ces entreprises sont peu intéressantes en termes d'emplois et de ressources fiscales, en plus d'être susceptibles de plier bagage pour des horizons fiscaux toujours plus cléments.

Cette politique fiscale rend le canton de Lucerne finalement moins attractif et crée des situations catastrophiques pour la population. Ainsi, la ville de Lucerne s'est retrouvée sans budget pendant plusieurs mois en 2017 et les bénéficiaires de subventions pour les primes d'assurance-maladie en ont été privés pendant de longs mois. La fiscalité paradisiaque ne profite à personne, hormis à quelques entreprises multinationales.

**Nous ne voulons pas que Fribourg devienne un paradis fiscal et un enfer social !
Voilà pourquoi ATTAC-Fribourg se mobilise contre la baisse des impôts pour les entreprises**

Baisse massive de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital : NON à la pire réforme fiscale de l'histoire du canton de Fribourg

Le 13 décembre 2018, le Grand Conseil a adopté à la virgule l'arnaque fiscale préparée par le gouvernement. Les pertes seront énormes et vont augmenter avec le temps (- 40 millions jusqu'en 2030 puis - 120 millions par année). La plupart des communes seront également perdantes, malgré le décret financier voté pour limiter les dégâts.

Enormes privilèges pour les grandes entreprises

Ces dernières années ont été marquées par des baisses régulières de l'impôt sur le bénéfice et sur le capital. Mais cela ne suffit pas. La réforme du 13 décembre divise par deux l'impôt sur le bénéfice et par trois l'impôt sur le capital ! Cela va profiter avant tout aux grandes entreprises, qui font des bénéfices importants.

De nouveaux statuts spéciaux

La révision s'appuie sur la suppression des « statuts spéciaux » pour diminuer fortement les taux d'impôt. Mais elle réintroduit ces « statuts spéciaux » sous une autre forme. Les activités de recherche et de développement pourront être déduites deux fois : une fois sur les bénéfices (box) et une fois sur les dépenses (super-déduction). Un taux privilégié (0,01% !) est introduit pour les capitaux liés aux droits de participation, aux brevets et droits comparables.

Suppression du taux favorable aux petites entreprises

Les petites entreprises réalisant de modestes bénéfices (moins de 50'000 francs) pouvaient profiter d'un taux d'impôt favorable avec la loi actuelle. La réforme fiscale, entièrement favorable aux grandes entreprises, supprime cet avantage. La majorité des PME ne fait pas de bénéfice ou alors de petits bénéfices. Elles ne profiteront pas des privilèges accordés par la réforme.

Sur le dos de la population

On l'a vu dans les autres cantons qui ont fait la même chose. D'une manière ou d'une autre, cette politique se fait sur le dos de la majorité de la population. Soit le canton et les communes doivent augmenter l'impôt des personnes physiques pour compenser les pertes, soit ils doivent couper dans les dépenses publiques, c'est-à-dire dans les prestations à la population.

Signez et faites signer le référendum contre la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale !

Les signataires doivent habiter la même commune de _____ NPA _____

En application de l'art. 130 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques, les signataires de ce **Référendum législatif** demandent que **la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale** votée par le Grand Conseil fribourgeois le 13 décembre 2018 soit soumise au peuple.

La personne qui soutient une initiative ou une demande de référendum doit la signer personnellement et la remplir à la main (art. 105 LEDP). Toute personne qui appose une signature autre que la sienne est punissable (art. 282 CPS). Ne peuvent être recueillies sur cette liste que les signatures de citoyen-ne-s ayant leur domicile dans la commune indiquée. L'inobservation de ces formalités entraîne la nullité des signatures.

	NOM	PRENOM	Né/e Jour	le : Mois	Année	Adresse exacte	Signature	Contr.
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

Le délai référendaire court du 28 décembre 2018 au 28 mars 2019

Retourner le formulaire, même partiellement rempli, avant le **18 mars 2019**, à : **ATTAC/Pierre Duffour, Chemin de Bethléem 10, 1700 Fribourg**

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que _____ (nombre) signatures ci-dessus sont valablement récoltées pour le référendum législatif.

Nom, prénom _____

Signature _____

Sceau

Date _____